

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF635

présenté par

Mme Magnier, M. Bournazel, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé et Mme Kuric

ARTICLE 18

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

I. – À l'alinéa 4, après les mots :

« du tourisme, »,

insérer les mots :

« de l'agriculture, ».

II. – La perte de recettes résultant pour les organismes de sécurité sociale du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La situation des producteurs de lait et de fromages AOP est aujourd'hui très délicate avec une perte de rémunération des producteurs évaluée à 17 millions d'euros.

L'objectif de cet amendement est d'intégrer au dispositif d'exonérations de cotisations sociales les producteurs de lait et de fromages sous signe de qualité.